

Commission Locale de l'Eau du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers



Rapport annuel d'activités (2013)

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte	1
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE	3
3. Les actions parallèles à l'élaboration du SAGE	7
4. Actions de communication et de sensibilisation	16
5. Budget et financement.....	25
6. Perspectives	27
Annexes sur les études finalisées en 2013	28

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte

Contexte territorial

Situé au sud-ouest du département, le territoire du SAGE Auzance Vertonne couvre 620 km² et concerne 32 communes totalement ou partiellement (Arrêté préfectoral du 5 mars 2001).

Les enjeux du territoire sont les suivants :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable et gestion quantitative de la ressource
- Amélioration de la qualité des eaux de surface
- Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides



Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau est composée de 50 membres, distribués de la façon suivante :

Collège 1	Collège 2	Collège 3
25	13	12

(dernier arrêté préfectoral de composition le 18 décembre 2013)

Président : Joseph MERCERON

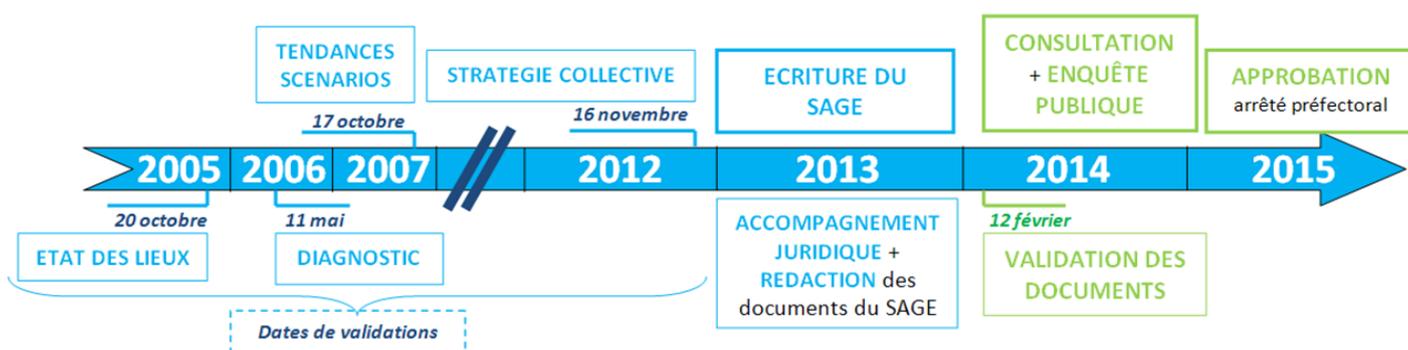
Structure porteuse :

le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Président : Joseph MERCERON

Personnel : 2 personnes à temps plein dont un ETP¹ animateur du SAGE

Chronologie dans l'élaboration du SAGE

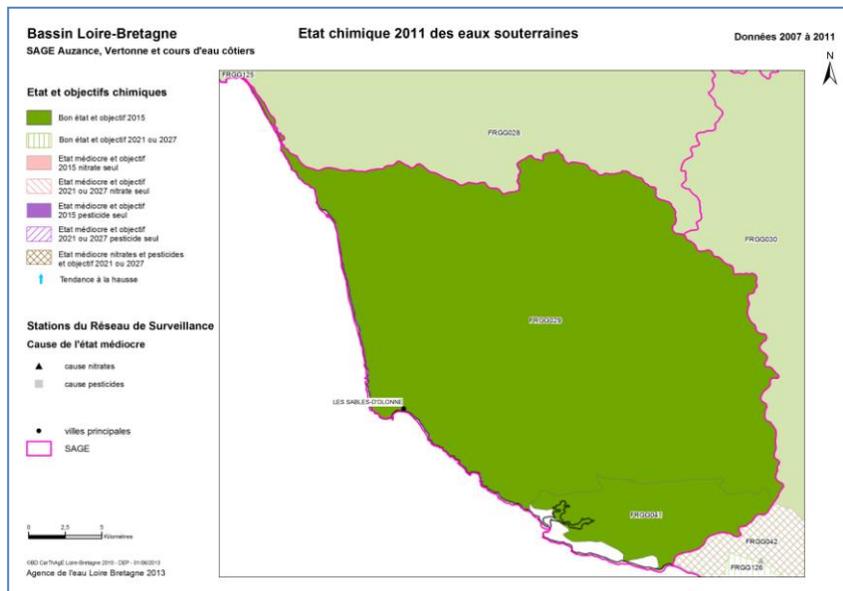
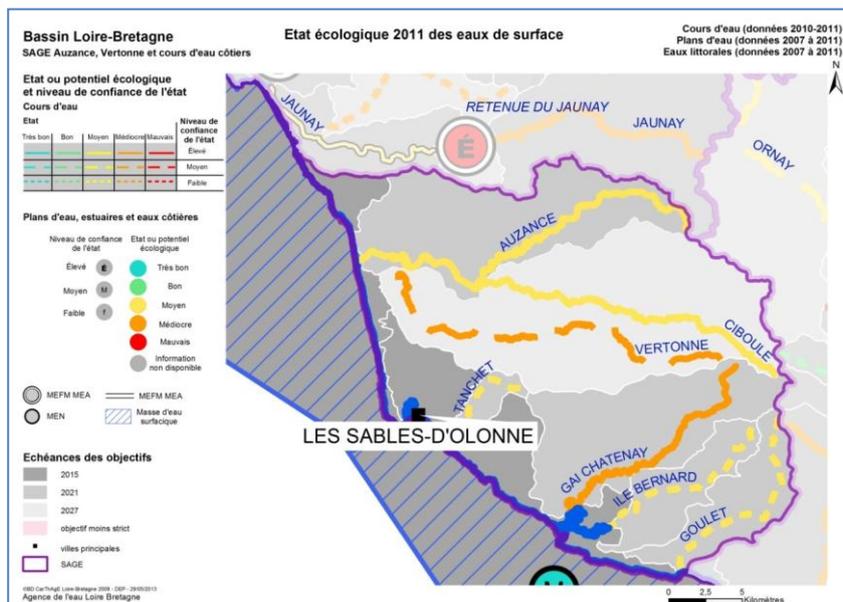


Interruption dans l'élaboration du SAGE

¹ Equivalent Temps Plein

Masses d'eau : objectifs environnementaux et état en 2011

Code ME	Nom de la masse d'eau	Etat écologique		Etat chimique		Etat Global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Cours d'eau							
FRGR0567	L'Auzance et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
FRGR0568	La Ciboule et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
FRGR0569	La Vertonne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Auzance	Bon état	2027	Bon état	2015	Bon état	2027
FRGR1864	Le Goulet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
FRGR1882	Le Tanchet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2027	Bon état	2027
FRGR1896	Le Gué Chatenay et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
FRGR2236	L'île Bernard et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
Eaux côtières et de transition							
FRGC50	Vendée - Les Sables	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
FRGC51	Sud -Vendée	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Eaux souterraines							
FRG029	Auzance - Vertonne - petits côtiers	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
FRG041	Calcaires et marnes du Lias et Dogger Talmondais	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015



2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

Elaboration du SAGE

Avec prestataire

Suite à la validation de la stratégie collective par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en novembre 2012, l'année 2013 a été essentiellement consacrée à la dernière phase de l'élaboration du SAGE, consistant à rédiger les documents qui le composent :

- le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux, ainsi que les mesures pour les atteindre,
- le **règlement** qui peut fixer des règles particulières d'usage,
- le **rapport environnemental**.

Pour cette mission, la CLE a pu s'appuyer sur le travail préalable :

- du comité de rédaction, qui s'est réuni à cinq reprises,
- des commissions thématiques, réunies à une reprise chacune.

La CLE a ainsi pu présenter une première version des documents, en séance élargie le 12 novembre 2013. Les remarques formulées pendant la phase de concertation (du 20 octobre au 20 novembre) ont été analysées par le bureau de la CLE, réuni à deux reprises (28 novembre et 10 décembre). L'adoption du projet de SAGE est prévue en CLE pour le début de l'année 2014.

Réunions de la CLE

La CLE s'est réunie à deux reprises en 2013 : le 2 avril et le 12 novembre 2013.

La réunion du 12 novembre était élargie à un large panel d'acteurs pour ouvrir la concertation et l'appropriation des documents du SAGE en cours de finalisation.

Présences

	Collège	collège 1		collège 2		collège 3	
	Nombre de membres	25		13		12	
Présents ou représentés	02-avr-13	11	44%	7	54%	4	33%
	12-nov-13	10	40%	4	31%	5	42%

Synthèses des échanges

CLE le 2 avril 2013, à la Communauté de communes du Pays des Achards

Ordre du jour

- Rappel de l'historique du SAGE par le président de la CLE, changement de compositions de la CLE et du bureau
- Bilan d'activités 2012 de la CLE
- Révision du SDAGE Loire-Bretagne → Consultation sur les « questions importantes »
- Elaboration du SAGE → Lancement de la phase « Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE »
- Hiérarchisation des zones humides → Présentation des premières réflexions issues du groupe de travail
- Points divers d'informations (études en cours, démarche Phyto, ...)

→ Principales décisions

- Validation du rapport d'activités 2012 de la CLE
- Formulation de certaines remarques sur les Questions Importantes du SDAGE en révision
- Validation de la composition du comité de rédaction : Président CLE, Vice-présidents (3), Agence de l'eau, DDTM, ONEMA, DREAL, Chambre d'Agriculture, APNO. Il a également été décidé que cette composition était à géométrie variable, en fonction des thématiques abordées, notamment pour les marais
- Validation du calendrier pour la phase « Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Auzance Vertonne »

CLE élargie le 12 novembre 2013, à la Communauté de communes du Pays des Achards
Se déroulant sur une journée, cette réunion de CLE était ouverte à un panel large d'acteurs afin de présenter une première version provisoire des documents du SAGE.

Ordre du jour

- Présentation des documents du SAGE dans ses grandes lignes
- Recueil des remarques et discussions

→ Principales décisions

Cette CLE n'était pas une réunion de décision mais d'information à une instance élargie. Au cœur d'une période de concertation par rapport à une première version des documents du SAGE (du 20 octobre au 20 novembre), des remarques ont été formulées pendant et hors-réunions. Ces dernières ont été recueillies, analysées par le bureau de la CLE.

Réunions du bureau de la CLE

Deux réunions de bureau de la CLE les 28 novembre et 10 décembre 2013, la Chapelle-Achard

Présences

	Collège	collège 1		collège 2		collège 3	
	Nombre de membres	7		5		5	
Présents ou représentés	28 novembre 2013	5	71%	3	60%	2	40%
	10 décembre 2013	2	29%	3	60%	3	60%

Synthèses des échanges

Ordre du jour (des deux réunions)

- Présentation du rapport environnemental
- Présentation des remarques effectuées pendant la phase de concertation à propos du projet de SAGE (PAGD et règlement)
- Débat sur les remarques et/ou les ajustements proposés

La présentation du rapport environnemental a été repoussée à la CLE de janvier 2014 pour pouvoir consacrer l'ensemble du temps des deux réunions à analyser les remarques effectuées par les acteurs sur la première version des documents du SAGE.

- Au total, un nombre important de remarques a dû être examiné, séparées en deux parties :
- 51 remarques sur la synthèse de l'état des lieux ;
 - 89 remarques sur les dispositions et mesures opérationnelles du PAGD ou sur les articles du règlement.

Il en a résulté un tableau complet de propositions à présenter à la CLE de janvier 2014.

Réunions du comité de rédaction

Composition (validée en CLE le 2 avril 2013)

Le socle est composé du Président et des Vice-présidents de la CLE, l'Agence de l'eau, la DDTM, l'ONEMA, la DREAL, la Chambre d'Agriculture de Vendée et l'APNO².

Présences

	Collège	collège 1		collège 2		collège 3		Géométrie variable
	Nombre de membres	4		2		4		
Présents	23 avril 2013	3	75%	2	100%	2	50%	
	6 juin 2013	2	50%	2	100%	2	50%	
	26 juin 2013	2	50%	2	100%	1	25%	
	12 septembre 2013	1	25%	2	100%	1	25%	4 (représentants des deux marais)
	30 septembre 2013	2	50%	2	100%	3	75%	1 (Vendée Eau)

Réunions

Réunion de comité de rédaction le 23 avril 2013

- Validation la répartition des mesures (dispositions, règles, actions) dans les documents du SAGE

→ D'une façon générale, le comité de rédaction a décidé :

- de ne pas proposer de fiches-actions dans le PAGD
- de distribuer les mesures en dispositions ou en mesures opérationnelles

Puis, un travail a été opéré sur la base des mesures de la stratégie collective afin de répartir ces dernières en terme de curseur 'réglementaire/opérationnel'.

Réunions de comité de rédaction les 6 juin, 26 juin, 12 septembre et 30 septembre

- Rédaction des documents du SAGE et expertise juridique

→ Les deux premières réunions ont été consacrées aux objectif n°3 (*Améliorer la qualité de l'eau*) et n°4 (*Mettre en œuvre, animer et suivre le SAGE*).

→ La réunion du 12 septembre a été consacrée à l'objectif n° 1 (*Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques*).

→ La réunion du 30 septembre a été consacrée à l'objectif n° 2 (*Sécuriser et gérer la quantité de la ressource en eau*).

² Association pour la Protection de la Nature au pays des Olonnes

Réunions des commissions thématiques

Commissions thématiques les 17 et 23 mai 2013

Objectifs

- discussion sur l'organisation générale des documents du SAGE ;
- parcourir les mesures traduites en fiches-actions.

Commission thématique 1 : Préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques

Jeudi 23 mai 2013 à 10h, Mairie de la Chapelle-Achard

→ 10 participants

Commission thématique 2 : Sécuriser et gérer la quantité de la ressource en eau

Jeudi 23 mai 2013 à 14h, Mairie de la Chapelle-Achard

→ 6 participants

Commission thématique 3 : Améliorer la qualité de l'eau

Vendredi 17 mai 2013 à 10h, Communauté de communes des Olonnes

→ 11 participants

Les commissions thématiques visaient essentiellement à faire des propositions au comité de rédaction sur le contenu des mesures à décliner dans le SAGE. Après un rappel des objectifs stratégiques, les réunions ont déroulé l'ensemble des mesures et leurs contenus, permettant un temps d'échange important avec les participants.

3. Les actions parallèles à l'élaboration du SAGE

L'animateur du SAGE est accompagné à hauteur d'un ETP³ supplémentaire pour mener l'ensemble des actions parallèles aux travaux d'élaboration du SAGE.

Actualisation de l'état des lieux du SAGE

En régie

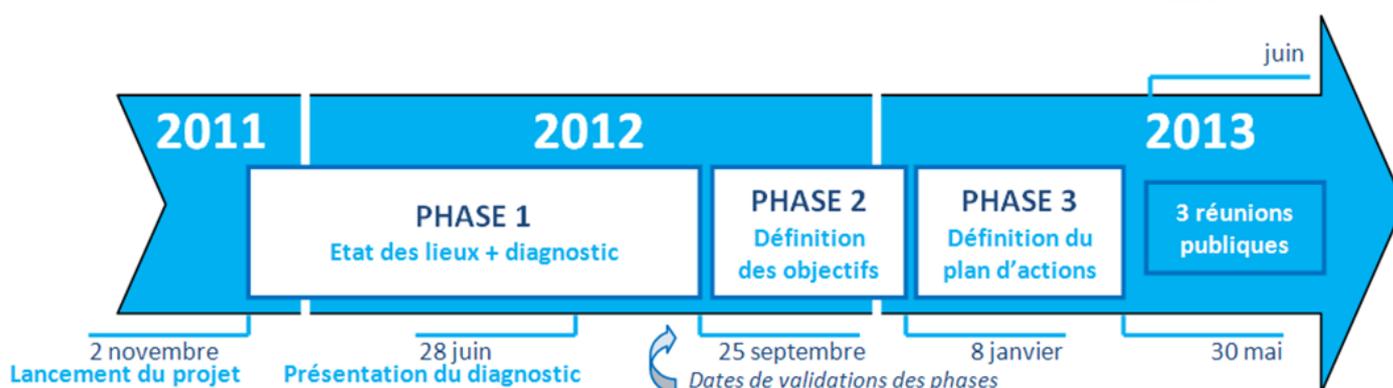
Devant intégrée le PAGD, une synthèse de l'état des lieux a été réalisée en interne en se basant sur un état des lieux entièrement actualisé par les services du syndicat mixte. Le travail de la CLE et des acteurs étant déjà bien chargé par le travail d'écriture des documents du SAGE, l'état des lieux actualisé n'a pas été présenté ni validé mais il pourra être une base afin de :

- Développer un observatoire de l'eau et/ou affiner le tableau de bord du SAGE,
- Informer et/ou sensibiliser les nouveaux membres de la CLE suite au renouvellement des mandats.

Finalisation de l'étude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)

Avec prestataire

Calendrier relatif à l'étude



Réalisations en 2013

La phase 2 « Définition des enjeux et des objectifs » a été validée par le comité de pilotage. La phase 3 « Définition du plan d'actions » a été validée le 30 mai en comité de pilotage, après préparation en comité technique.

Les résultats de l'étude, et notamment le programme d'actions validé par le comité de pilotage, ont été présentés publiquement au mois de juin (3 réunions publiques sur le territoire).

Les résultats (rapports des différentes phases de l'étude ainsi que les atlas détaillés) ont été transmis aux syndicats mixtes des marais (SMEA⁴ et SMMO⁵).

Organisation de la maîtrise d'ouvrage pour les actions relatives aux cours d'eau

L'étude préalable a pour objectif de se concrétiser par un programme d'entretien et de restauration des cours d'eau et des marais. Valable pour une durée de 5 ans, il a vocation à intégrer un contrat

³ Equivalent Temps Plein

⁴ Syndicat Mixte d'Entretien et d'Aménagement des marais du Payré

⁵ Syndicat Mixte des Marais des Olonnes

territorial signé entre les collectivités et les financeurs (Agence de l'eau, Département, Région). Avec une maîtrise d'ouvrage multiple, le CTMA serait signé par les structures gestionnaires des marais et par une structure unique pour les cours d'eau.

Entamée en 2012, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour les opérations sur les cours d'eau sur le territoire s'est poursuivie, notamment par l'intermédiaire d'un courrier adressé dès le 8 février 2013 aux collectivités membres du syndicat. Plusieurs réunions ont eu lieu, à la sollicitation des communautés de communes :

- à la Communauté de Communes des Olonnes, avec les services (11 mars 2013) puis avec la commission des élus en charge de l'aménagement du territoire (16 avril 2013),
- à la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (17 avril 2013),
- à la communauté de communes du Pays moutierois en réunion de vice-présidents (27 mai 2013),
- à la communauté de communes du pays talmondais en bureau communautaire (18 juillet 2013).

Un courrier complémentaire a été envoyé à la Roche Agglomération (2 août 2013, compléments d'information).

→ A ce jour, seule la communauté de communes du Pays des Achards a délibéré sur un transfert de compétence complète des communes vers la communauté de communes.

Organisation des réunions

Comité de pilotage le 8 janvier 2013, à l'espace Jean de la Fontaine à Olonne-sur-Mer

- Validation du rapport de la phase 2 « Définition des enjeux et des objectifs »
- Planning et questions diverses

Comité technique le 15 mai 2013, à la mairie de la Capelle-Achard

- Présentation du rapport provisoire de la phase 3 « Définition du programme d'actions et de suivi »
- Discussion et échanges

Comité de pilotage le 30 mai 2013, à la communauté de communes du Pays des Achards

- Validation du programme d'actions et de suivi (rapport de la phase 3 de l'étude)
- Présentation du calendrier de mise en œuvre du CTMA

Réunions publiques

Restitution des résultats de l'étude et présentation du programme d'actions aux riverains et au grand public

- Le 20 juin 2013 à l'Espace culturel de La Mothe-Achard
- Le 25 juin 2013 à la salle des Ribandeaux de Talmont-Saint-Hilaire
- Le 27 juin 2013 au théâtre de la Licorne à Olonne-sur-mer

Environ 150 personnes ont été informées par l'intermédiaire de ces réunions publiques.



REUNIONS PUBLIQUES
Contrat Territorial Milieux Aquatiques
Présentation du programme d'actions

JEUDI 20 JUIN 2013
20H
Espace culturel
LA MOTHE-ACHARD
⇒ Rivières Auzance, Vertonne et Ciboule

MARDI 25 JUIN 2013
20H
Salle des Ribandeaux
TALMONT-SAINT-HILAIRE
⇒ Marais du Payré
⇒ Rivières Gué Chatenay, Hautes mers, Ile Bernard, Charlière, Goulet

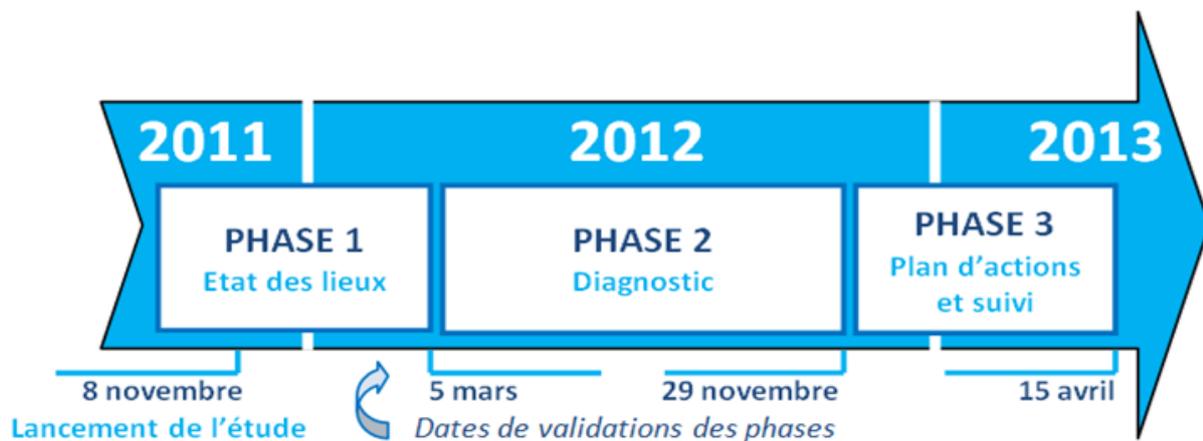
JEUDI 27 JUIN 2013
20H
Théâtre de la Licorne
OLONNE-SUR-MER
⇒ Marais des Olonnes
⇒ Rivières Tanchet, Auzance, Vertonne et Ciboule

Finalisation de l'étude de modélisation des transferts de bactéries sur les bassins versants alimentant l'estuaire du Payré

Avec prestataire



Calendrier relatif à l'étude



Réalisations en 2013

La phase 3 « Définition du plan d'actions et de suivi » a été validée le 15 avril en comité de pilotage, après une phase de concertation au cours du mois de janvier.

Les résultats (rapport complet des différentes phases, données informatiques...) ont été transmis au SMEA (Syndicat Mixte d'Entretien et d'Aménagement des marais du Payré) qui a été désigné comme structure coordinatrice de la maîtrise d'ouvrage du programme d'actions et des suites à donner à cette étude.

Organisation des réunions

Réunions de concertation le mardi 29 janvier 2013 à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire

- Rappels des éléments de diagnostic
- Réflexion sur les actions pouvant être proposées au comité de pilotage

Réunion « Volet agricole » à 10h

Réunion « Volet collectivités » à 14h30

Comité de pilotage le 15 avril 2013 à la mairie de Talmont-Saint-Hilaire

- Présentation du plan d'action
- Discussion des conclusions de l'étude

Documents produits

- **Rapport de la phase 3 « Plan d'action »**
- **Résumé non technique**



Entamée fin 2012, la hiérarchisation des zones humides s'est poursuivie en 2013 avec le groupe de travail, qui s'est réuni à deux reprises (13 février et 28 mars 2013).

Le groupe de travail a validé une méthode de hiérarchisation qu'il conviendra de présenter en CLE.

Le groupe de travail a décidé de travailler sur une méthode de hiérarchisation en deux temps :

- ❖ Notation des zones humides, en s'appuyant sur les critères de **superficie, de densité, de connexion/interception au réseau hydrographique, de position dans le bassin versant et de biodiversité**. Cette notation doit servir de base à la détermination des zones humides prioritaires.
- ❖ Notation des sous-bassins-versants et méthode de détermination des secteurs d'intervention prioritaire dans le cadre d'un futur plan de gestion, en utilisant des **critères d'enjeux** (Alimentation Eau Potable, enjeu quantitatif de l'eau avec les intensités d'étiage et enjeu qualitatif de l'eau).



D'autre part, le travail s'est heurté à la prise en compte des remarques socio-économiques pour établir une carte précise et par ailleurs, les documents du SAGE, en cours d'écriture, développent l'esprit de valider préalablement les inventaires à l'échelle de chaque commune.

Pour la finaliser, cette hiérarchisation des zones humides est donc dans l'attente de la fin de l'élaboration du SAGE et la validation des zones humides.

Organisation des réunions

Réunion du groupe de travail, le 13 février 2013 à la mairie de Poiroux

- Présentation d'une méthode de hiérarchisation et simulations cartographiques associées
- Validation des critères, de leur pondération et des méthodes de calculs

Réunion du groupe de travail, le 28 mars 2013 à la mairie de la Chapelle-Achard

- Validation finale de la méthode de hiérarchisation des zones humides
- Présentation des résultats cartographiques associés
- Présentation d'actions types du futur plan de gestion pour le volet opérationnel (entretien et restauration)



La démarche avait pris forme en 2012, lors de la signature de la charte territoriale par 27 communes (et 1 communauté de communes) du territoire du SAGE dont le but principal était la réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics. Ainsi, ce sont 96 % des communes ayant leur partie urbanisée sur le bassin versant qui ont ratifié la charte.

Depuis, plusieurs actions ont été réalisées :

La mise en place de formations

2 formations ont été proposées en janvier et février :

« **Mise en place d'un plan de désherbage et techniques alternatives** » (2 jours_ 2 sessions)

→ **26 agents formés**

« **Amener sa collectivité vers le zéro-phyto + techniques alternatives** » (2 jours_1 session)

→ **12 agents formés**

La réalisation de plan de désherbage / de gestion de l'herbe

La commune de la Chapelle-Achard a été accompagnée pour la réalisation de son Plan de Gestion de l'Herbe (PGH) et le travail a été terminé en 2013.

Les communes de l'île d'Olonne, de Sainte-Foy et de la Mothe-Achard ont également fait appel au syndicat mixte afin de réaliser leur plan de gestion de l'herbe. Le travail d'état des lieux a été opéré fin 2013. La suite se poursuit en 2014.

La communauté de communes du Pays des Achards a également fait appel au syndicat mixte afin d'effectuer un état des lieux des espaces gérés par les services intercommunaux et par le prestataire de service actuel (ESAT) dans le but de réaliser un futur plan de gestion de l'herbe. (Ce travail a été réalisé mais est aujourd'hui dans l'attente d'un remaniement des cahiers des charges prenant fin en 2014)

La Chapelle-Achard

- Début du travail : février
- Présentation du plan de gestion en conseil municipal : le 30 septembre 2013
- Réunion de travail afin de discuter des actions préconisées : le 23 octobre 2013
- Validation du PGH : le 13 novembre 2013

La Mothe-Achard

- Accompagnement pour l'achat de matériel alternatif (balayeuse mécanique) : septembre 2013
- Présentation et objectifs de la démarche en présence du maire et de ses adjoints : le 9 octobre 2013
- ... Suite de la démarche en 2014

Sainte-Foy

- Début de la démarche : novembre 2013
- Présentation et objectifs de la démarche en conseil municipal : le 10 décembre 2013
- ... Suite de la démarche en 2014

L'île d'Olonne

- Début de la démarche avec adjoint à l'environnement et service technique : juillet 2013
- ... Suite de la démarche en 2014

Parallèlement, un accompagnement est effectué sur la communication (articles créés pour les bulletins municipaux, livrets mis à disposition, projet de panneaux *in situ*...) → cf. Partie COMMUNICATION.

Journée d'échanges du 13 juin

Une journée d'échanges élus/techniciens a été mise en place dans le but de pouvoir échanger sur le thème des entretiens communaux et de l'utilisation des pesticides.

Aussi, cette journée a eu lieu le 13 juin 2013 à Saint-Julien-des-Landes, commune choisie pour son exemplarité en termes d'utilisation de techniques alternatives au chimique.

Contenu :

Matinée :

- Présentation de la démarche « *Phytoprotecteurs et Collectivités* » du SAGE, chiffres, réglementation « eau », l'accompagnement proposé par le syndicat mixte
- Intervention de M. Benjamin HEMION de Vendée Eau sur la place de l'eau à plus grande échelle (Vendée) et rappel des principes d'utilisation des produits phytosanitaires
- Intervention du CNFPT (Carine MARY et Denis EDELINE) sur le programme Ecophyto et le certificat individuel « phytoprotecteurs » (CERTIPHYTO) prochainement obligatoire (en octobre 2014)

Après-midi :

- Visite de terrain par M. Benoît GAUDIN (responsable service technique de Saint Julien des Landes), sites gérés alternativement
- Présentation du matériel de tonte, fauche, balayage, thermique, ...
- Visite du cimetière (site problématique)



→ **17 participants** (6 élus / 11 techniciens) pour 10 communes représentées

Récupération des données d'entretiens communaux annuelles → bilans des pratiques 2012

Depuis la signature de la charte territoriale, chaque année doit faire l'objet d'un bilan en termes de pratiques d'entretien au sein des communes signataires.

Aussi, en 2013 a été réalisé le sondage annuel auprès des services techniques pour connaître plusieurs critères nécessaires dans la détermination du niveau de la charte de chacune des communes.

Voici un comparatif des bilans des pratiques sur 2011, 2012 et 2013 :

2011 → 19 réponses /27 collectivités sondées (70,4% de réponses)

2012 → 21 réponses /28 collectivités sondées (75% de réponses)

2013 → 100% des 28 collectivités signataires

Critère / Année	2011	2012	2013
Collectivités qui possèdent un plan de gestion de l'herbe ou de désherbage	37%	52%	70,4%
Quantité moyenne de matières actives utilisées par collectivité	23,3 Kg	14,8 Kg	En attente du bilan des pratiques 2013
Port de tout l'équipement nécessaire de protection individuelle (EPI) lors de l'utilisation des pesticides	61%	72%	
Quantité de matières actives encore utilisées qui sont classées comme nocives, toxiques ou très toxiques	22%	19%	
Collectivités qui ont au moins un agent formé à des pratiques alternatives au chimique	71%	71%	
Collectivités qui communiquent sur leur démarche de diminution de pesticides	73%	68%	
Evolution des résultats	Positive	Négative	

Aussi, même si les résultats sont prometteurs et encourageants, les actions d'accompagnement des communes par le SAGE sont nécessaires afin de perpétuer la démarche et toujours faire évoluer les résultats de façon positive.

Activités diverses de la cellule d'animation

Suivis des marchés publics liés aux études engagées

Préparation des réunions de la structure porteuse

- ❖ Réunion du 30 janvier 2013
- ❖ Réunion du 19 mars 2013
- ❖ Réunion du 11 décembre 2013

Participation à des évènements extérieurs

- ❖ Carrefour des gestions locales de l'eau, à Rennes le 23 janvier 2013
- ❖ Rencontres de l'eau sur le thème du littoral à Vannes le 11 avril 2013
- ❖ Séminaire « L'eau dans l'urbanisme » à Inzinzac-Lochrist (56) le 3 décembre 2013, organisée par l'Association des Présidents de CLE de Bretagne

Participations à diverses réunions ou interventions extérieures

- ❖ Comité marais et rivières du département (Conseil Général de la Vendée)
- ❖ Comité Technique Territorial « Loire aval et côtiers vendéens » (Agence de l'eau Loire-Bretagne et DREAL des Pays de la Loire)
- ❖ Réunion régionale des animateurs de SAGE (DREAL des Pays de la Loire)
- ❖ Réunions liées aux SCOT du territoire
- ❖ Comités de pilotage « Trame Verte et Bleue » du canton des Olonnes
- ❖ Etude des débits minimums biologiques pour le barrage de Finfarine (étude Vendée Eau)
- ❖ Diagnostic « Eaux Usées » de la commune de Landevielle
- ❖ Profil de vulnérabilité des aux conchylicoles : Bilan des études pilotes menées sur le littoral Loire-Bretagne et côtiers vendéens (Agence de l'eau)
- ❖ Intervention à l'AG de l'Association Locale d'Information et de Sensibilisation Environnementale de Vairé
- ❖ Réunion d'information sur le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- ❖ Réunions intermédiaires dans le cadre de la réalisation des plans de désherbage des communes du Talmonçais
- ❖ Réunion de restitution de l'étude sur la hiérarchisation des têtes de bassin versant pour la qualité de l'eau liée aux pesticides (DREAL)
- ❖ Journée technique sur la renaturation des cours d'eau de tête de bassin (ONEMA)
- ❖ Réunion technique sur le programme Ecophyto (DREAL, DRAAF PDL)
- ❖ Journée « Réduction des pesticides » à Doué la Fontaine (SAGE Layon Aubance)
- ❖ Journée « suivie de la qualité de l'eau en Pays de la Loire » (DREAL)
- ❖ ..etc.

Relations presse (Communiqué / Dossiers/ Conférences)

4. Actions de communication et de sensibilisation

Lettre d'information du SAGE

Téléchargeable sur le site Internet du SAGE ; lettre n°2 : la stratégie collective



La lettre a été distribuée dans toutes les mairies, communautés de communes du territoire du SAGE ainsi qu'aux deux SAGE limitrophes (SAGE Lay et SAGE Vie et Jaunay) à hauteur de 1500 exemplaires diffusés au total.

Maintenance du site Internet



Le site internet est régulièrement mis à jour et les principales actions y sont reportées.

En termes de statistiques pour l'année 2013 :

- **23 124 visites** (soit 36,5% de plus qu'en 2012)
- **72% des visites correspondent à un accès direct** → les visiteurs connaissent déjà l'adresse du site (65% en 2012)
- 12% des visites correspondent à un accès par moteurs de recherche (les mots clés les plus utilisés sont liés au désherbage chimique et aux produits phytosanitaires (à plus de 22%).
- Chaque visiteur parcourt **4,6 pages en moyenne**.
- **La page la plus visitée** est celle relative aux « Règles et précautions pour l'usage des produits phytosanitaires » et la seconde est celle relative aux « Alternatives au désherbage chimique ».



Règles et précautions pour l'usage des produits phytosanitaires

F5

1 LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Les produits (naturels ou de synthèse) destinés à la protection des cultures ont longtemps été appelés « produits phytosanitaires ». Suivant un anglicisme courant (le pest = désigne en anglais tout ennemi des plantes) ces produits sont ou ont été couramment désignés comme pesticides par les médias et le grand public. Ils sont aujourd'hui désignés officiellement au niveau communautaire produits phytopharmaceutiques.

Définition : un produit phytopharmaceutique désigne une préparation commerciale constituée d'une ou plusieurs substances actives auxquelles sont associés un certain nombre de formants qui les rendent utilisables par l'applicateur.

1.1 PRODUITS AUTORISÉS EN MILIEU URBAIN

Une spécialité commerciale est autorisée pour un usage précis :

- une culture ou un espace à traiter
- un organisme visé
- une dose autorisée
- un type d'application

Les collectivités peuvent utiliser :

- Tous les produits destinés au grand public portant la mention « produit autorisé en jardins d'amateurs ». Ces produits sont constitués de substances actives ou de formulations moins toxiques pour l'applicateur que les produits professionnels.
- Les produits professionnels qui sont homologués pour un usage en milieu urbain, en respectant les indications : un produit « arbres et arbustes d'ornement » ne peut pas être utilisé sur un trottoir.



Les gammes de produits

Exemples d'usages autorisés en milieu urbain :

- Traitements généraux : désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs.
- Traitements généraux : désherbage total, rosier trait parties aériennes, sédim.

Information sur les produits autorisés : auprès de votre fournisseur, qui doit détenir un agrément pour la Distribution des Produits Antiparasitaires et qui est formé pour vous conseiller, ou sur le site internet du ministère de l'Agriculture : <http://pv.agriculture.gouv.fr/>

LE DIURON : UNE MOLÉCULE RÉGLEMENTÉE

Autrefois très présent sur le marché du désherbage des allées et trottoirs, le diuron a fait l'objet de restrictions d'usage au niveau breton en 1998 et au niveau national en 2003. En cumulant ces deux réglementations, en Bretagne, l'utilisation du diuron est possible uniquement en respectant les six conditions suivantes pour l'application :

- par les professionnels et collectivités
- au mois de mars
- avec des produits homologués associant plusieurs matières actives
- sur surfaces perméables
- à plus de 15m de tout point ou cours d'eau (voire plus si « zone non traitée » plus contraignante)
- apport maximal annuel de 1500g/ha de diuron (soit un seul traitement par an avec les produits autorisés)

LA RÉGLEMENTATION POUR LES BORDS DE FOSSES, COURS D'EAU, CANIVEAUX ET BOUCHES D'ÉGOUT

Depuis le 1^{er} mai 2005 dans toute la Bretagne, l'application de pesticides à moins de un mètre des cours d'eau, fossés et points d'eau est interdite.

L'application sur les caniveaux, les avaloirs d'eau pluviale et les bouches d'égout est également proscrite.

F5

Règles et précautions pour l'usage des produits phytosanitaires



Les alternatives au désherbage chimique

F2

1 LES SOLUTIONS ALTERNATIVES PRÉVENTIVES

1.1 LA TECHNIQUE DU PAILLAGE

Les objectifs sont les suivants :

- empêcher la croissance des plantes adventices en les privant de lumière,
- limiter l'évapotranspiration (réduire l'arrosage par conséquent),
- favoriser le développement d'une vie microbienne et d'auxiliaires (vers de terre) qui enrichit le substrat,
- enrichir le sol en matière organique par la décomposition du paillis.

Les différentes techniques de paillage présentées ici sont celles pratiquées couramment. D'autres pourront être mises en oeuvre en fonction

LES RECYCLÉS

LES TONTES DE GAZON

Mise en œuvre : faire sécher les tontes un jour ou deux au soleil avant de les réutiliser. Éviter d'utiliser des plantes moisies en graines.

Utilisation : massifs d'arbustes, pieds d'arbres ou de haies, jardinières.

Durée de vie : de quelques semaines à quelques mois

Avantages : cela permet de valoriser un déchet vert.

Coût : Gratuit

Inconvénients : une couche trop épaisse peut développer une sous couche humide : apparition de maladies et arrivée des limaces. N'est utilisable qu'à la saison des tontes.

LES FEUILLES MORTES

Mise en œuvre : épandre en couche suffisamment épaisse.

Utilisation : massifs d'arbustes, pieds d'arbres ou de haies, jardinières.

LES PAILLIS VÉGÉTAUX

LE PAILLIS DE LIN OU DE CHANVRE

Mise en œuvre : Facile à disposer en raison de leur petite taille. Couche de 8 à 10 cm d'épaisseur environ.

LES BROYATS DE BRANCHES

Mise en œuvre : Attention aux branches porteuses de maladies.

Utilisation : massifs de vivaces ou d'arbustes, pieds d'arbres ou de haies.

Durée de vie : 1 à 3 ans selon l'épaisseur

Avantages : cela permet de valoriser un déchet vert. Permet un recyclage sur place, se décompose en humus.

Inconvénients : attention à ne pas faire se propager certaines maladies.

Coût : gratuit, hormis la location ou l'achat du broyeur (et la consommation du carburant)

F2

Les alternatives au désherbage chimique

Décembre 2005

Guide des alternatives au désherbage chimique

Décembre 2005

Guide des alternatives au désherbage chimique

Commission Locale de l'Eau du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers, Rapport d'activités de l'année 2013

17

Nombre d'articles parus sur les activités du syndicat mixte : 13

Douze employés municipaux en formation Plan de désherbage

Jeudi dernier, 12 agents des services techniques de six communes étaient réunis pour une formation organisée par le SAGE Auzance et Vertonne visant à les initier à l'élaboration d'un plan de désherbage communal.

Le choix du lieu pour la formation intitulée "Phytosanitaires et collectivités" n'était pas un hasard. En effet, comme l'explique Elodie Jobard, chargée de mission en milieux aquatiques : "La commune de Jard est déjà bien avancée dans ce domaine, ce qui permet d'avoir un visuel, ce qui est intéressant pour les agents en formation". Le Talmondais est d'ailleurs déjà au

point dans ce domaine puisque toutes les communes disposent déjà d'un plan de désherbage.

Cette formation est la première étape au cours de laquelle les agents techniques sont initiés aux techniques existantes pour désherber en limitant l'utilisation de produits phytosanitaires. En effet, depuis 2012, une charte a été signée avec 27 communes dont l'objectif est de sensibiliser les em-

ployés municipaux des services techniques à l'utilisation de techniques alternatives, et ainsi, pouvoir, à terme, se passer complètement des produits phytosanitaires.

Concrètement, lors de cette formation qui s'est déroulée sur deux jours, les agents ont appris à élaborer un plan de gestion en délimitant les zones qui pouvaient être ou non désherbées chimiquement, en déter-

minant les risques de ruissellement des produits chimiques et en mettant en place des pratiques alternatives sur les zones à risque élevé. A la fin de la formation les employés municipaux devront être capables de créer une carte de gestion sur leur commune. D'ailleurs ce plan de désherbage est une obligation pour que la commune puisse prétendre à des subventions.



Les 12 agents en formation venus de six communes se sont réunis à Jard, commune avancée dans le domaine.

Les règles en la matière se complexifient, et d'ailleurs les communes ne sont pas les seules concernées, les particuliers aussi doivent s'y soumettre. Les

communes doivent donc montrer l'exemple en la matière en essayant de restreindre au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires.

Démarche Phyto – SAGE _ Journal des Sables du 21/02/2013

Les employés techniques initiés au plan de désherbage

Douze agents municipaux des services techniques de six communes se sont réunis, salle de la mairie, pour une formation organisée par le Syndicat mixte Sage Auzance et Vertonne.

Cette formation est la première étape au cours de laquelle les agents sont initiés aux techniques existantes pour désherber, en limitant l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le choix du lieu n'est pas anodin. « La commune est déjà bien avancée dans ce domaine, ce qui permet d'avoir un visuel. C'est très intéressant pour les agents en formation. Le Talmondais est déjà au point, puisque toutes les communes disposent déjà d'un plan de désherbage », explique Élodie Jobard, chargée de mission en milieu aquatiques.

En 2012, une charte a été signée avec 27 communes, avec pour objectif de sensibiliser les employés communaux à l'utilisation de techniques alternatives. Elles permettront, à terme, de se passer complètement de produits phytosanitaires.

Lors de ces deux jours de formation, les agents ont appris à élaborer



Les douze agents des services techniques de six communes en formation, réunis dans la salle du conseil municipal.

un plan de gestion en délimitant les zones à désherber, ou non, chimiquement. Ce plan de désherbage devient une obligation pour que la commune puisse prétendre à des subventions. Les particuliers devront aussi se soumettre aux nouvelles règles.

Démarche Phyto – SAGE _ Ouest France du 28/02/2013

A propos de la protection de l'eau Journal des Sables 21/03/13

Une zone humide, qu'est-ce que c'est ?

L'intervention du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) faisait partie de l'ordre du jour de l'association Alise-Vairé réunie en assemblée générale. C'est à ce titre et à la demande de Philippe Ruchaud qu'Olivier Coquio a apporté un éclaircissement sur les actions de cet organisme souvent méconnu du grand public.

Le syndicat mixte du SAGE Auzance-Vertonne répertorie 32 communes sur le bassin versant. Il est présidé par Joseph Merceron et basé dans les locaux de la Communauté de communes des Acharde. Vairé est concernée dans son périmètre qui s'étend de Brétilgnolles-sur-Mer à Longeville. Il s'agit là de la protection quantitative et qualitative de l'eau.

Une zone humide est déterminée par le code de l'environnement à l'article L 211-1. Elle correspond à un engorgement du sol en eau, de façon temporaire ou perpétuelle, une végétation particulière s'y rapporte. Un inventaire de ces zones a été effectué depuis 2008 pour compléter les documents d'urbanisme et du SAGE. Il donne lieu à un classement en quatre catégories :

hydrologique pour le régime des eaux et le contrôle des crues (certaines zones servent d'éponge), biogéochimique pour le rôle de filtre des cours d'eau concernant les nitrates à éliminer, les pesticides, etc, un rôle écologique pour la diversité de la faune et de la flore dépendant des zones humides et un rôle socio-économique.

A Vairé, les zones humides correspondent à 7% de la superficie de la commune, notamment avec les zones de marais au sud-ouest.

Quelques points supplémentaires ont été évoqués lors de cette assemblée générale. Le projet d'agrandissement de la carrière Merceron. En effet, au moment où la demande a été évoquée, le gisement autorisé ne permettait pas d'exploiter jusqu'en 2023 (date limite

prévue) mais l'activité économique ayant changé, ce dossier est maintenant en attente. Quand au contournement de Vairé, une nouvelle étude d'impact est à venir.

Les élections ont confirmé le tiers sortant qui se représentait, à savoir Christine Charrier, Monique Grelier et Pierre Trichet. Pour compléter le conseil d'administration qui avait acté une démission et décidé d'admettre un membre supplémentaire, deux candidats ont été élus Pascale Forconi et Alain Carraud.

• La prochaine rencontre Alise aura lieu le 19 mai sur le thème des marais et de leurs résidents. Contact 02 51 33 74 90.



Olivier Coquio du SAGE Auzance-Vertonne pour Alise-Vairé.

Intervention asso sur ZH – SAGE _ Journal des Sables du 21/03/2013

Le bassin-versant alimentant l'estuaire du Payré passé au crible

L'étude de modélisation des transferts de bactéries dans les eaux qui alimentent l'estuaire du Payré est arrivée à son terme. Antoine Gest, de IRH Ingénieur conseil, a présenté les travaux réalisés. Un panel d'actions complète l'analyse et vise à maintenir une qualité des eaux du Payré à un niveau satisfaisant. « Il s'agissait de répondre à une problématique de sécurisation et d'amélioration de la qualité des eaux conchylicoles en termes de bactéries, tout en testant une méthodologie en matière de modélisation des flux de bactéries. » La zone concernée se limite aux bassins versants des cours d'eau, alimentant l'estuaire du Payré en amont de l'influence de la marée. Daniel Vervalffie, conseiller municipal délégué à l'écologie et au développement durable, s'étonne que « cette étude ne prenne pas en compte le secteur de Jard-sur-Mer, avec les apports du marais de la Charlière ». Cette étude a vocation à inciter et non à imposer. C'est une suite logique de plusieurs phases de campagne de terrain et de diagnostic, portée par le syndicat mixte du Sage Auzance Vertonne depuis novembre 2011.

Les conclusions font part d'une volonté de sensibilisation et d'un effort collectif, tant en partie urbanisée qu'agricole. Les principaux champs d'actions proposés concernent les réseaux eaux usées et eaux pluviales des secteurs urbanisés, l'assainissement non collectif (habitat isolé), les pratiques d'épandage agricole avec, entre autres, une sensibilisation au respect de la réglementation. Les origines des pollutions ont été listées, ce qui débouchera sur une méthode de contrôle de toutes ces eaux.

« Les installations d'assainissements non collectives feront l'objet d'une attention toute particulière pour qu'elles soient mises aux normes », explique Thierry Caduc, de la communauté de communes du Talmondais. Ces mesures auront un coût global estimé à 3 277 000 €, sur



Les élus se dotent d'outils pour mesurer la qualité des eaux de l'Estuaire du Payré.

une période d'environ quatre ans, subventionnée en partie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le conseil général. Le plus gros de la dépense sera de mettre aux normes toutes les installations d'assainissements non collectives, d'installer le dispositif de surveillance des eaux fluviales.

Un groupe de mise en œuvre de ces mesures sera créé avant l'été, en liaison avec le Syndicat mixte pour l'entretien et l'aménagement du marais du Payré. Il sera composé des maires concernés, d'un représentant des agriculteurs, de l'Iframer et de la communauté de communes.

Etude « conchylicole » - Talmont Saint Hilaire _ Ouest France du 21/04/2013

■ Etude préalable à un contrat territorial milieux aquatiques

Réunion publique jeudi 20 juin, 20 h, Espace culturel (salles associatives), place Général-de-Gaulle. Organisateur : Syndicat Mixte du SAGE Auzance-Vertonne. Présentation du programme d'actions d'entretien et de restauration pour les rivières de l'Auzance, la Vertonne et la Ciboule.

Les actions, validées par un comité de pilotage, ont vocation à intégrer un contrat territorial milieux aquatiques après déclaration d'intérêt général et enquête publique.

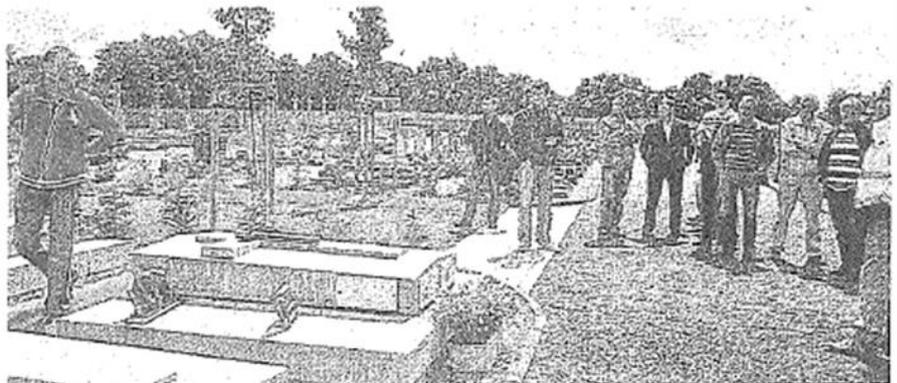
CTMA – SAGE _ Ouest France du 17/06/2013

Saint-Julien-des-Landes

Phytosanitaires : une journée d'échanges avec les collectivités

Le syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Auzance-Vertonne a organisé, jeudi 13 juin, une journée d'échanges pour les élus et les techniciens des communes du Sage. Neuf communes et la communauté de communes du Pays des Achards étaient représentées par des élus et techniciens.

Le matin, Benjamin Hémion, de Vendée Eau, a présenté les enjeux des différents territoires gérés et le soutien apporté au Sage dans la démarche « phytosanitaires et collectivités ». Élodie Jobard, du Syndicat mixte du Sage, a présenté ensuite les constats en termes de réglementation eau et les différents arrêtés régissant l'utilisation des produits phytosanitaires. Constat toujours présent : la mauvaise qualité de l'eau. « Même si 5 % de la consommation de pesticides se fait par les communes (contre 95 % par le secteur agricole), le risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux pluviales y est de 30 à 40 fois plus importants qu'en agriculture. Ceci étant dû principalement à



La journée s'est finie par une visite du cimetière. La commune de Saint-Julien, en collaboration avec Vendée Eau pour la réalisation de son plan de désherbage communal a pris l'initiative d'aménager son cimetière de façon à faciliter l'entretien du site.

l'imperméabilité des sols urbains. Ainsi, les communes sont amenées à diminuer davantage leur consommation de pesticides afin de limiter ce phénomène. »

Vingt-sept communes du territoire ont rejoint le syndicat mixte courant 2012, s'engageant à diminuer d'au moins 50 % les quantités de pesticides utilisées d'ici 2014.

L'après-midi, la commune de Saint-Julien a été choisie pour son

exemplarité en termes de techniques alternatives. « L'exemplarité de cette commune et les techniques utilisées ne sont pas suffisantes pour qu'une commune en début de démarche reprenne à l'identique la méthode. Chaque démarche doit être étudiée et adaptée selon les moyens communaux (financiers, humains, matériels), le climat et la nature du sol », a conclu Élodie Jobard.

Démarche phyto – SAGE _ Ouest France du 18/06/2013

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) Réunion publique



Portée par le syndicat mixte du Sage Auzance Vertonne depuis novembre 2011, l'étude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) arrive à son terme. Soutenue financièrement par l'Agence de l'eau, par la Région et par le Département, l'étude vise à définir, suite à un diagnostic, un programme d'actions d'entretien et de restauration des principaux cours d'eau et des marais du territoire du Sage.

Composé d'experts et d'acteurs du territoire, un comité de pilotage a validé un projet de programme d'actions qu'il convient de présenter publique-

ment.

Dans ce cadre, plusieurs réunions publiques sont organisées sur le territoire, parmi lesquelles une se déroulera à : la Mothe-Achard, Espace culturel le jeudi 20 juin à 20 heures.

Cette réunion publique permettra notamment de présenter le programme d'actions prévu sur les rivières de l'Auzance, la Vertonne et la Ciboule.

• Contact : Olivier Coquio, animateur du syndicat mixte du Sage Auzance Vertonne (02 51 05 88 44, E-Mail : sage.auzance.vertonne@wanadoo.fr).

CTMA – SAGE _ Journal des Sables du 20/06/2013

Réunion publique

JDS 20/06/2013

Étude préalable à un contrat territorial milieux aquatiques

Portée par le syndicat mixte du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Auzance Vertonne depuis novembre 2011, l'étude préalable à un Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) arrive à son terme. Soutenue financièrement par l'Agence de l'eau, par la Région et par le Département, l'étude vise à définir, suite à un diagnostic, un programme d'actions d'entretien et de restauration des principaux cours d'eau et des marais du territoire du SAGE. Composé d'experts et d'acteurs du territoire, un comité de pilotage a validé un projet de programme d'actions qu'il convient de présenter publiquement.

Dans ce cadre, plusieurs réunions publiques sont organisées sur le territoire, parmi lesquelles une se déroulera à Olonne-sur-Mer, théâtre de la Licorne (Espace culturel du Havre d'Olonne) le jeudi 27 juin à 20 heures. Cette réunion publique permettra notamment de présenter le programme d'actions prévu sur les marais des Olonnes ainsi que les cours d'eau du Tanchet, de l'Auzance, de la Vertonne et de la Ciboule.

CTMA – SAGE _ Journal des Sables du 20/06/2013

A propos des pesticides et de la réglementation Saint-Julien choisie pour son exemplarité

C'est à Saint Julien que le Sage Auzance Vertonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) a choisi de réunir une partie des élus et techniciens des communes concernées par la signature courant 2012 de la charte "Phytosanitaires et collectivités". En point de départ de ces démarches, la constatation d'une mauvaise qualité de l'eau. Les pesticides sont en effet, sur le domaine urbain, l'une des principales causes de pollution des cours d'eau. Bien que seulement 5% de la consommation de ces produits soit faite par les communes (contre 95% par le secteur agricole), le risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux pluviales est de 30 à 40 fois plus important qu'en agriculture. Ceci est dû à l'imperméabilité des sols urbains. C'est sur cette prise de conscience que 27 communes du territoire ont rejoint le syndicat mixte et ont adhéré à la charte. Elles sont de ce fait sollicitées pour diminuer d'au moins 50% les quantités de pesticides utilisés et atteindre quatre niveaux d'exigence

concernant la réglementation, la formation des agents, l'entretien des espaces et la communication auprès des habitants.

C'est Saint-Julien-des-Landes qui a été choisie pour accueillir cette réunion d'échanges pour son exemplarité en terme de techniques alternatives. La commune a en effet depuis plusieurs années fait le choix de l'environnement et des méthodes qui se rapportent à sa protection. Cette journée avait pour but de partager les différentes expériences, qu'elles soient positives ou négatives, et d'aborder un sujet urgent, le Certiphyto. Il s'agit d'un programme national qui vise à réduire de 50% les quantités de pesticides utilisées sur le territoire français d'ici 2018. Il inclut le CIPP (Certificat Individuel à l'utilisation des Produits Phytosanitaires) qui devra être obtenu par les agents acheteurs ou applicateurs des communes avant le 1^{er} octobre 2014. Il est délivré après une formation et un test par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la



Saint-Julien-des-Landes, une commune exemplaire pour son respect de la nature et de l'eau.

Forêt. Sans ce certificat, il deviendra impossible d'acheter des produits phytosanitaires. Des informations sont disponibles sur le site de la DRAAF: <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Le-certificat-individuel-d>.

Dans l'après-midi, les intervenants et participants ont bénéficié d'une visite du fief des Rainettes et du cimetière, entretenus à Saint Julien selon

différents codes de gestion. Joseph Brianceau adjoint au maire et Benoît Gaudin responsable des service techniques ont ainsi présenté les matériels et les méthodes utilisés pour mener à bien la gestion des espaces communaux selon des repérages de fréquentation ou de lieux où il est possible de laisser pousser l'herbe de façon plus ou moins sauvage.

Démarche Phyto – SAGE _ Journal des Sables du 21/06/2013

Olonne-sur-Mer

À la reconquête de la qualité des cours d'eau

OF 25/06/13



Le territoire concerné par le Sage Auzance-Vertonne.

Le syndicat mixte du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Auzance-Vertonne a lancé, en 2011, une étude préalable à la signature d'un contrat territorial sur les milieux aquatiques. Après le

diagnostic réalisé par le cabinet Serama, d'Olonne-sur-Mer, cette étude couvre 620 km² répartis sur trente-deux communes, et définit un programme d'actions destinées à restaurer et entretenir les cours d'eau et les marais du territoire. « Ce contrat en préparation est un volet, parmi d'autres, des réponses apportées à l'ensemble des enjeux de la gestion de l'eau », indique Olivier Coquio, animateur du syndicat.

Afin de reconquérir le bon état des eaux, le contrat territorial sera signé, pour une durée de cinq ans, entre les collectivités locales et les financeurs que sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région des Pays de la Loire et le département. Son programme d'actions a été validé, le 30 mai, par

le comité de pilotage de l'étude préalable.

Les principaux cours d'eau (Auzance, Vertonne, Ciboule, Tanchet, Gué-Chatenay, Goulet) sont pris en compte dans ce contrat. « Menées avec l'accord des propriétaires, les actions devront permettre la reconquête du rôle auto-épuratoire du cours d'eau, par la bonne santé de sa vie biologique. Aménagement des descentes d'animaux au cours d'eau, ou entretien de la végétation en bordure, sont des exemples d'actions. »

Pour les marais des Olonnes et du Payré, il faut entreprendre des curages, des retraits d'ouvrages de franchissement, des poses de clôture, la protection des berges ou le

débroussaillage, etc.

Au niveau des cours d'eau, l'ensemble des travaux à réaliser en cinq ans, avec les actions d'accompagnement, peut représenter 1,45 million d'euros subventionnés à 70 %. Le reste sera à la charge des collectivités ou des propriétaires. Pour les marais du Payré, les travaux sont estimés à 255 000 € et subventionnés à 47 %. Pour ceux des Olonnes, ils reviennent à 515 000 €, subventionnés à 20 %.

Réunions publiques de restitution du programme d'actions : mardi 25 juin, à 20 h, salle des Ribaudaux de Talmont-Saint-Hilaire ; jeudi 27 juin, à 20 h, au théâtre de la Licorne (espace culturel du Havre-d'Olonne) à Olonne-sur-Mer.

CTMA - SAGE _ Ouest France du 25/06/2013

La plus précieuse des ressources naturelles L'amélioration de la qualité de l'eau

Après la décision préfectorale d'abandonner le projet de création d'un barrage sur l'Auzance, Le Syndicat Mixte crée en 2004 a réalisé un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), sorte de charte visant à améliorer la qualité des eaux véhiculées par nos cours d'eau principaux et ainsi sécuriser l'alimentation en eau potable et répondre à de nouvelles exigences réglementaires qui concerne notamment la continuité des cours d'eau. Après l'abandon du projet de construction d'un barrage sur l'Auzance, le Syndicat Mixte a réactivé l'élaboration de sa stratégie collective dans laquelle s'insère le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA)

L'action du CTMA se déroule en 3 phases. D'abord un état des lieux et diagnostic des milieux aquatiques réalisé par la Société d'Etude pour la Restauration et l'Aménagement des Milieux Aquatiques (SERAMA) qui a conduit à constater un état initial des cours d'eau relativement dégradé, surtout en zone de marais du sud-ouest vendéen. Cette dégradation concerne les lits (accumulation de sédiments, travaux hydrauliques, plans d'eau sur les cours, mise en culture du lit majeur, urbanisation...),

les berges (absence de végétation, piétinement dû à l'abreuvement des bovins...), les débits (prélèvements, urbanisation, plans d'eau sur le cours, travaux...) et enfin la continuité écologique et la ligne d'eau avec des ouvrages pouvant rendre difficile la libre circulation des espèces et le transport des eaux et sédiments.

Cet état des lieux validé par le comité de pilotage ouvre vers un plan de réhabilitation sur 5 ans, conclu entre les collectivités et les partenaires financiers (agence de l'eau et collectivités territoriales), visant à définir les objectifs à atteindre en termes d'amélioration de l'état du milieu aquatique et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

L'objet de la réunion d'information qui s'est tenue à La Mothe-Achard portait précisément sur la présentation des actions envisagées sur les 3 rivières que sont l'Auzance, la Vertonne et la Ciboule, soit 70 km de cours d'eau. Pour l'essentiel il s'agira de travaux qui toucheront le lit mineur, les berges, la continuité et la ligne d'eau. L'objectif étant "d'atteindre l'équilibre écologique" selon la directive du Code Européen sur l'Eau.



Une partie des participants, à l'origine de nombreuses questions.



Exemple caractéristique d'intervention nécessaire.

Les propriétaires et représentants des divers organismes présents n'ont pas omis de demander des précisions sur le financement des opérations prévues.

Elles seront subventionnées pour 70%, les 30% restant pouvant en tout ou partie être pris

en charge par les financeurs publics et les particuliers.

A partir de 2017, les particuliers devront assumer, à leur charge, tous les travaux relevant de la continuité et la ligne d'eau. Raison de plus pour les faire réaliser dans le cadre du CTMA !

CTMA – SAGE _ Journal des Sables du 27/06/2013

Plan de gestion de l'herbe à l'étude au conseil

Le conseil municipal était réuni, lundi 30 septembre. En début de rencontre, Élodie Jobard, travaillant pour le Schéma de gestion des eaux (Sage) Auzance-Vertonne, a présenté le plan adopté pour réduire l'usage des pesticides. Il s'agit d'un plan de gestion différenciée, en fonction des secteurs de la commune, de l'usage des lieux et de la possible mise en œuvre de techniques alternatives aux produits de traitement. Pour elle, « il faut un plan évolutif et vivant. Hier, on n'utilisait que les produits chimiques. Aujourd'hui, par endroits, on dispose de solutions alternatives. Demain on sera au zéro phyto ». L'enjeu, c'est la qualité de l'eau, pour l'instant jugée bonne sur la Ciboule.

Élodie Jobard accompagne la commune pour élaborer un plan de préconisation différenciant les solutions selon les espaces. Il convient aussi de faire le nécessaire pour rassurer la population, l'informer et lui expliquer les solutions retenues.

Pour les élus, la vue des entrées du bourg montre que les solutions alternatives en cours ne sont pas au point. « Sans pesticides, deux employés à plein-temps ne suffiraient pas à tout tenir en état. » Avant de valider un plan, un groupe de travail va défricher le terrain et proposera, au conseil, les investissements nécessaires, à partager éventuellement avec d'autres communes.

Démarche Phyto – La Chapelle-Achard _
Ouest France du 04/10/2013

Conseil municipal

Fin des désherbants chimiques

Le conseil a délibéré sur l'analyse détaillée effectuée par la commission constituée suite à la présentation du Plan de gestion de l'herbe en conseil municipal le 30 septembre dernier par Elodie Jobard et l'a validé à l'unanimité. Excepté dans le cimetière, les habitudes vont être bousculées en se dirigeant vers la fin des désherbants chimiques. Des investissements utiles à l'achat de matériels appropriés au bon entretien des autres espaces pourront être subventionnés par l'agence de l'eau. Une réfection des surfaces de bicouche gravillonnée, remplacées par de l'enrobé posant moins de problèmes, est envisagée. L'investissement en matériel d'entretien avec d'autres communes semble possible et intéressant. Cette solution sera étudiée.

Démarche Phyto - La Chapelle-Achard
Journal des Sables du 14/11/2013

5. Budget et financement

Etudes

Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Auzance Vertonne :

Montant prévu au budget 2013 : **105 892 € TTC**

Dépense réalisée en 2013 : **74 124,44 € TTC**

Plan de financement de l'étude

Coût TTC (tout lot confondu)				105 892 €
Subventions				
Conseil Général de la Vendée	Subvention sur le HT	10%		8 854 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	Subvention sur le TTC	10%		10 589 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Subvention sur le TTC	60%		63 535 €
			Autofinancement	22 914 €

Fin de l'étude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Montant prévu au budget 2013 : **32 000 € TTC**

Dépense réalisée en 2013 : **28 608,32 € TTC**

Plan de financement de l'étude

Coût TTC (tout lot confondu)				88 528 €
Subventions				
Conseil Général de la Vendée	Subvention sur le HT	10%		7 402 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	Subvention sur le TTC	10%		17 706 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Subvention sur le TTC	60%		44 264 €
			Autofinancement	19 156 €

Fin de l'étude de modélisation des transferts de bactéries issus des bassins versants alimentant l'estuaire du Payré

Montant prévu au budget 2013 : **15 900 € TTC**

Dépense réalisée en 2013 : **12 587,90 € TTC**

Plan de financement de l'étude

Coût TTC (tout lot confondu)				77 830 €
Subventions				
Conseil Général de la Vendée	Subvention sur le HT	10%		6 508 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Subvention sur le TTC	60%		38 915 €
			Autofinancement	32 407 €

Animation

Les charges de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel d'un ETP animateur du SAGE) prévues au budget 2013 s'élèvent à **54 000 €**, subventionnées à hauteur de :

- 50 % du montant TTC par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 20 % du montant TTC par la Région des Pays de la Loire,
- 10% du montant HT par le Conseil Général de la Vendée.

Dépense réalisée en 2013 : 49 000 € TTC
--

Communication

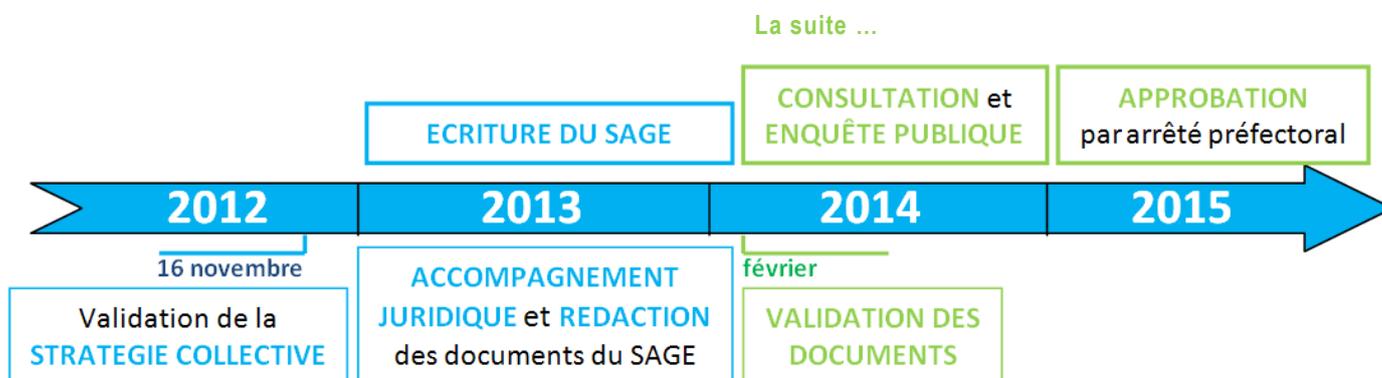
Les frais de communication prévus au budget 2013 s'élèvent à **5000 €**, subventionnés à hauteur de :

- 50 % du montant TTC par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 10 % du montant TTC par la Région des Pays de la Loire.

Dépense réalisée en 2013 : 1 600 € TTC

6. Perspectives

Rappel du calendrier relatif à l'élaboration du SAGE



Les documents du SAGE (PAGD, règlement et rapport environnemental) sont toujours en cours d'écriture en 2013, leur adoption par la CLE étant prévue pour le mois de février 2014. Une phase de consultation et d'enquête publique aura ensuite lieu pendant l'année pour atteindre l'objectif d'une approbation par arrêté préfectoral courant 2015.

L'année 2014 sera également consacrée à l'anticipation de la mise en œuvre du SAGE :

- ❖ Préparation de contrats opérationnels,
- ❖ Préparation de la mise en place d'un observatoire local de l'eau.

Annexes sur les études finalisées en 2013

Etude préalable à un Contrat Territorial volet « Milieux Aquatiques » (CTMA)



PRESTATAIRE : le bureau d'étude SERAMA (Olonne-sur-Mer)

DUREE : 18 mois (de novembre 2011 à mai 2013)
[Durée prévisionnelle : 18 mois]

LOCALISATION : les principaux cours d'eau du territoire et les marais des Olonnes et du Payré

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

L'étude préalable à un CTMA a pour but de développer un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, afin de maintenir le bon état écologique ou corriger les altérations identifiées.

Ce type d'étude est mené en **concertation** avec tous les acteurs du territoire, ainsi un comité technique et un comité de pilotage composés de représentants des services de l'état et des acteurs locaux sont réalisés durant toute la période de l'étude.

L'étude se déroule en **trois étapes** :

- Phase 1 : état des lieux et diagnostic des milieux aquatiques (cours d'eau, marais) ;
- Phase 2 : définition des enjeux et objectifs ;
- Phase 3 : définition d'un programme de travaux et d'un dispositif de suivi.

Les actions pouvant découler de ce type d'étude peuvent-être diverses :

- entretien et/ou restauration du lit des cours d'eau ;
- entretien et/ou restauration des fonctions des marais ;
- travail sur la continuité écologique ;
- gestion des embâcles et de la ripisylve des cours d'eau ;
- ...etc

ETAT D'AVANCEMENT :

L'étude est terminée.

PERSPECTIVES :

- ❖ Poursuite de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage concernant la compétence "Entretien et restauration des cours d'eau".
- ❖ Préparation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Etude de modélisation des transferts des bactéries sur le bassin versant alimentant l'estuaire du Payré



PRESTATAIRE : le bureau d'étude IRH (l'Agence de l'eau met à disposition le bureau d'études Egiseau pour les aspects techniques)

DUREE : 18 mois (de novembre 2011 à avril 2013)
[Durée prévisionnelle : 1 an]

LOCALISATION : le Havre du Payré et son bassin versant

CONTEXTE ET OBJECTIF :

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne propose à des sites pilotes de tester une méthodologie pour **reconquérir la qualité des eaux conchylicoles**.

Le but est d'expérimenter une méthodologie afin d'aider ensuite les collectivités locales dans la définition des programmes de travaux de reconquête de la qualité sanitaire des eaux conchylicoles (maîtrise des flux bactériens).

L'étude se déroule en **trois étapes** :

- recueil de données/état des lieux ;
- campagne de terrain complémentaire, modélisation des flux bactériens et diagnostic ;
- propositions d'actions et hiérarchisation.

ETAT D'AVANCEMENT :

L'étude est terminée.

PERSPECTIVES :

Coordination de la maîtrise d'ouvrage des actions par le SMEA⁶ des marais du Payré.

⁶ Syndicat Mixte d'Entretien et d'Aménagement